



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0152**

commune (s) : Saint Priest

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées route de Lyon et appartenant à la SNC Saint Priest Berliet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

**Bureau du 10 juillet 2014****Décision n° B-2014-0152**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées route de Lyon et appartenant à la SNC Saint Priest Berliet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet, route de Lyon, appartenant à la SNC Saint Priest Berliet, constituant l'emprise des voies nouvelles François Truffaut et Claude Berri à Saint Priest et nécessaires à la régularisation foncière desdites voies.

Il s'agit des parcelles cadastrées DZ 143 et DZ 185, libres de toute location ou occupation, représentant une superficie totale de 5 072 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte, la SNC Saint Priest Berliet céderait lesdits terrains à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain cadastrées DZ 143 et DZ 145 représentant une superficie totale de 5 072 mètres carrés, situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet, route de Lyon à Saint Priest, appartenant à la SNC Saint-Priest Berliet et nécessaires à la régularisation foncières des voies nouvelles François Truffaut et Claude Berri.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2702, le 13 février 2012 pour un montant de 293 613,28 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2014.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 824, pour un montant de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.**